



Prévention et Santé au Travail

Maintenir l'emploi
Améliorer la prévention
Suivre l'état de santé



www.pst38.org

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



ÉDITO	5
--------------	----------

QUI SOMMES-NOUS	6
Nos missions	6
Nos offres de service	6
Nos instances de gouvernance	7

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE	8
Nos sites	8
Nos équipes pluridisciplinaires	9
Nos spécialistes	9

VOTRE NOUVEL ESPACE	10
Espace adhérent	10
Espace salarié	11

L'ACTIVITÉ DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES	12
Nos adhérents	12
Les salariés suivis	12
La prévention des risques professionnels	13
Le suivi individuel de l'état de santé	14
La prévention de la désinsertion professionnelle	14

VOS ESPACES DÉDIÉS	15
Votre nouvel espace adhérent	15
Votre nouvel espace salarié	15
Votre site internet	15



Chers adhérent(e)s,

Depuis la création de PST38 en avril 2022, notre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise n'a cessé de **se développer** et d'**innover** pour mieux répondre à vos besoins.

Cette première brochure est l'occasion de partager avec vous notre vision, nos missions et nos chiffres clés.

Nous sommes fiers du chemin parcouru ces dernières années. Grâce à vos retours et à notre engagement constant, nous avons pu notamment ouvrir **notre nouvel espace adhérent**, un outil moderne et intuitif conçu pour **faciliter vos démarches** et améliorer notre communication.

En parallèle, nous avons engagé une **démarche de certification**, témoignant de notre volonté de vous garantir **des services de qualité** portés par une réelle expertise.

Ces investissements et ces efforts sont le reflet de notre volonté d'aller à votre rencontre, de vous écouter et de vous accompagner au quotidien. Nous croyons fermement que la **prévention et la santé au travail** sont des enjeux essentiels pour le **bien-être** de chacun et la **performance** de nos entreprises.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre fidélité.

Ensemble, continuons à bâtir un environnement de travail sain et sécurisé.

Bien cordialement,



Emmanuel BREZIAT,
Président de PST38



Olivier MAROTTE,
Directeur Général PST38



QUI SOMMES-NOUS ?

PST38 est un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise (SPSTI) c'est-à-dire une association d'employeurs qui mutualisent des moyens pour préserver la santé des salariés, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Régie par la loi de 1901, il s'agit d'une association à but non lucratif.

PST38 est soumis à agrément par la DREETS (Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) avec l'obligation d'être certifié pour assurer l'homogénéité du service rendu aux entreprises.

NOTRE MISSION :

« éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail »

NOTRE VISION :

« devenir le partenaire de référence de nos adhérents en prévention et santé au travail »

NOS MISSIONS

- La prévention et l'aide à l'évaluation des risques professionnels ;
- Le conseil aux employeurs, aux travailleurs et leurs représentants concernant les risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail ;
- La surveillance de l'état de santé des travailleurs par la réalisation des visites médicales prévues par le code du travail ;
- La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi ;
- La contribution à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire ;
- La contribution à la promotion de la santé sur le lieu de travail.

NOS OFFRES DE SERVICE

PST38 c'est bien plus qu'un simple service de visites médicales obligatoires !

En rejoignant PST38, votre entreprise bénéficie de multiples services.

→ OFFRE SOCLE : Destinée aux entreprises adhérentes et leurs salariés, elle comprend :

- Prévention des risques professionnels
- Suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

→ OFFRE SPÉCIFIQUE : Destinée aux travailleurs indépendants, elle permet aux travailleurs indépendants de bénéficier de l'offre socle tout en prenant en compte leurs spécificités

→ OFFRE COMPLÉMENTAIRE : Destinée aux adhérents qui y souscrivent, elle permet de proposer des services sur mesure aux adhérents et leurs salariés comme les visites médicales sur site

NOS INSTANCES DE GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Emmanuel BREZIAT	Employeur	MEDEF - Isère
Président délégué	Jérôme RADUREAU	Employeur	MEDEF - Quemera
Vice président	Thierry CARRON	Salarié	FO - GHM
Secrétaire	Cécile KEBBAL	Employeur	CPME - Manufacture d'histoire de Deux Ponts
Tésorier	Dominique LETOUR	Salarié	CFTC - Thales Group
	Sophie BROCCHETTO	Employeur	MEDEF Isère - Groupe Sames Kremlin
	Frédéric REBOUD	Salarié	CGT - Raydiall
	Aline PILIBOSSIAN	Employeur	MEDEF - Rhenus
	Denis GUTFREUND	Salarié	CFDT - Bull SAS Groupe Atos
	Nicolas DITER	Salarié	CFE - CGC - DXC
Médecin Délégué Nord	Christophe JALLAMION	PST38	
Médecin Délégué Sud	Daniel GARIN	PST38	

COMMISSION DE CONTRÔLE

Président	Frédéric FEUILLET	Salarié	CFE - CFC - POMA
	Patricia SOLDANO	Salarié	FO - GHM
	Serge MAZARS	Salarié	CGT
	Dominique LETOUR	Salarié	CFTC - Thales Group
	Denis GUTFREUND	Salarié	CFDT - Bull SAS Groupe Atos
	Frédéric REBOUD	Salarié	CGT - Raydiall
	Cécile KEBBAL	Employeur	CPME - Manufacture d'histoire de Deux Ponts
	Sophie BROCCHETTO	Employeur	MEDEF Isère - Groupe Sames Kremlin
	Emmanuel BREZIAT	Employeur	MEDEF - Isère
Médecin Délégué Nord	Christophe JALLAMION	PST38	
Médecin Délégué Sud	Daniel GARIN	PST38	

CMT (COMMISSION MÉDICO-TECHNIQUE)

C'est une instance interne des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprise (SPSTI) composée de professionnels élus par les salariés de la prévention (médecins du travail, infirmiers santé travail, intervenants en prévention des risques professionnels et assistants médicaux).

Sous l'égide du président de PST38 ou, par délégation, du directeur général, la commission médico-technique élabore le projet pluriannuel de service.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

NOS SITES

Nos 19 centres, répartis sur l'ensemble de notre secteur, permettent d'assurer une réelle proximité avec nos adhérents et leurs salariés.



NOS ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

Sous la responsabilité du médecin du travail, elles sont composées de plusieurs professionnels de la santé et de la prévention, chacun apportant des compétences spécifiques et complémentaires. Cette diversité permet de couvrir un large spectre des besoins en santé et sécurité au travail.

LE MÉDECIN DU TRAVAIL ET LE COLLABORATEUR MÉDECIN

Le médecin du travail, a un rôle exclusivement préventif par la réalisation d'actions en milieu de travail et le suivi individuel de l'état de santé des salariés tout au long de leur activité. L'objectif est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur activité professionnelle.

L'INFIRMIER EN SANTÉ AU TRAVAIL

L'infirmier en santé au travail, sous délégation du médecin du travail, exerce son activité et ses missions dans le respect des règles professionnelles définies par le Code du Travail, le Code de Santé Publique et le Code de Déontologie Infirmier selon son indépendance professionnelle. Il réalise des actions en milieu de travail et des visites infirmiers.

L'ASSISTANT MÉDICAL

L'assistant médical assiste les professionnels de santé dans leurs fonctions de suivi individuel des salariés. Il mobilise les méthodes et procédures définies par PST38. Il assure l'interface entre les professionnels de santé et l'adhérent (employeurs et salariés). Il est en lien fonctionnel avec les professionnels de santé.

LE PRÉVENTEUR

Sous la responsabilité du médecin du travail, il participe à l'identification des risques, aux missions de diagnostic, de conseil, d'appui pour les acteurs de l'entreprise. Il assure des missions relevant de ses domaines d'expertises scientifiques et techniques. Il est en lien fonctionnel avec le médecin du travail.

NOS SPÉCIALISTES

L'INGÉNIEUR ERGONOME

L'ergonome contribue à l'amélioration des conditions de travail en proposant des adaptations des situations de travail qui prennent en compte les contraintes physiques, organisationnelles, morales, environnementales et les exigences de production.

L'INGÉNIEUR RISQUE CHIMIQUE - TOXICOLOGUE

L'ingénieur chimiste toxicologue évalue les risques chimiques et toxicologiques au travail, conseille les entreprises sur la gestion des substances dangereuses, et propose des mesures de prévention pour protéger la santé des salariés.

L'INGÉNIEUR HSE

L'ingénieur HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) évalue les risques liés à la sécurité et à la santé au travail. Il conseille les entreprises sur les bonnes pratiques de prévention, propose des actions pour réduire les risques professionnels.

LE PSYCHOLOGUE EN SANTÉ AU TRAVAIL

Intégré dans la cellule QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail), il est spécialiste de la prévention des risques psycho-sociaux. Il effectue des interventions collectives en entreprise et des entretiens individuels en santé au travail.

LE CHARGÉ DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Intégré dans la cellule PDP (Prévention de la Désinsertion Professionnelle), il met en place des actions personnalisées de maintien en emploi pour les travailleurs présentant des risques de désinsertion professionnelle en raison de leur état de santé. Il accompagne les employeurs dans la recherche et la mise en œuvre de solutions de maintien en emploi.



VOTRE NOUVEL ESPACE

ESPACE ADHÉRENT

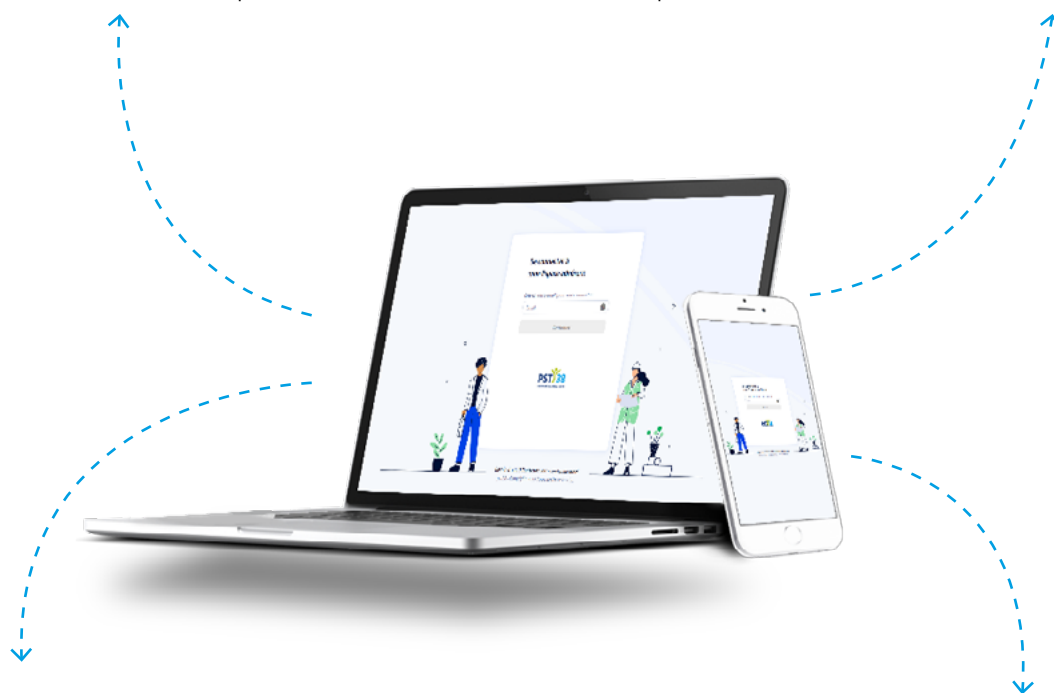
PST38 met à disposition de ses adhérents un espace en ligne dédié, leur offrant :

FACILITATION DES DÉMARCHES :

Le portail permet aux adhérents de planifier facilement les visites médicales, de suivre les convocations et d'accéder à divers documents importants

AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION :

Grâce à des accès dédiés pour chaque acteur (adhérents, salariés, professionnels de santé), la communication est simplifiée et plus efficace



GESTION PROACTIVE DE LA SANTÉ :

Les employeurs peuvent avoir une vue d'ensemble de l'état de santé de leurs salariés ce qui favorise une gestion proactive et préventive des risques professionnels

OUTILS COLLABORATIFS :

cet espace facilite l'interaction avec l'équipe pluridisciplinaire en charge de l'adhérent.

Ces fonctionnalités permettent aux adhérents de gagner du temps, d'améliorer la qualité des services et de renforcer la collaboration entre tous les acteurs impliqués dans la santé au travail.

ESPACE SALARIÉ

PST38 propose aux salariés des entreprises adhérentes un espace en ligne dédié, leur offrant :



SUIVI MÉDICAL AMÉLIORÉ :

Les salariés peuvent remplir un questionnaire de santé avant leur visite médicale, permettant aux professionnels de santé de se concentrer sur les aspects les plus pertinents de leur état de santé

ACCÈS FACILITÉ AUX INFORMATIONS :

Les salariés disposent d'un espace dédié où ils peuvent accéder à leurs téléconsultations, résultats d'examens médicaux et gérer leurs démarches administratives

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES :

Padoa accorde une grande importance à la protection des données personnelles, avec des certifications ISO 27001 et 27701 pour garantir la sécurité des informations

COMMUNICATION SIMPLIFIÉE :

Cet espace facilite les échanges avec les professionnels de santé, permettant aux salariés de discuter de leurs expositions aux risques professionnels et des actions de prévention recommandées

AUTONOMIE ET RESPONSABILISATION :

Les salariés peuvent gérer leurs rendez-vous, consulter leur historique médical et recevoir des notifications pour leurs prochaines consultations, ce qui encourage une gestion proactive de leur santé

Ces fonctionnalités permettent aux salariés de bénéficier d'un suivi médical plus personnalisé et efficace, tout en facilitant leur interaction avec les services de santé au travail.

L'ACTIVITÉ DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

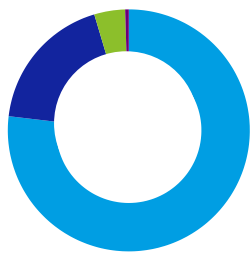
NOS ADHÉRENTS

Nombre d'adhérents au 31.12.24

14 260

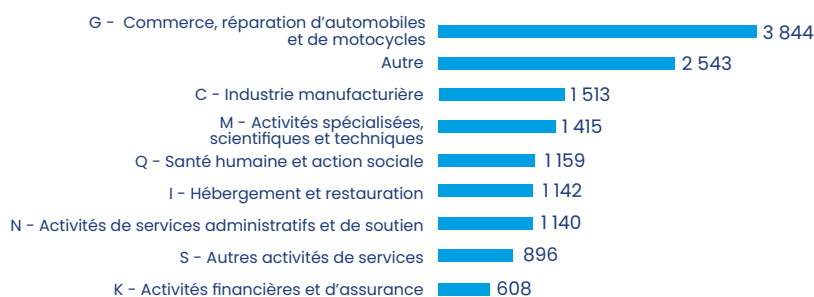
PST38 a le devoir d'assurer la prévention et le suivi individuel pour l'ensemble des entreprises se situant sur le territoire de notre agrément. En complément, PST38 accueille sur demande et en fonction de ses capacités des organisations extérieures à son agrément comme la fonction publique ou des entreprises hors secteur.

Répartition des adhérents par taille d'entreprise



- 0-10 salariés : 76,87 %
- 11-49 salariés : 18,52 %
- 50-249 salariés : 4,12 %
- Plus de 249 salariés : 0,48 %

Répartition des adhérents par NAF



LES SALARIÉS SUIVIS

Nombre de salariés au 31.12.24

178 912

PST38 met un point d'honneur, conformément à la loi, à respecter l'équité de son service à l'égard des salariés, quelle que soit leur activité ou la taille de leur entreprise.

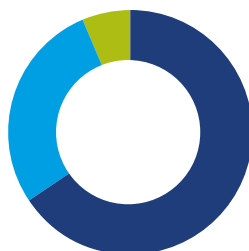
À savoir : les travailleurs indépendants peuvent bénéficier d'un accompagnement, appelé « offre spécifique ».

Répartition des salariés par taille d'entreprise



- 0-10 salariés : 21,7 %
- 11-49 salariés : 34,55 %
- 50-249 salariés : 28,9 %
- Plus de 249 salariés : 14,85 %

Répartition des salariés par type de suivi



- Suivi Individuel : 65,62 %
- Suivi Individuel Renforcé : 28,26 %
- Suivi Individuel Adapté : 6,12 %



Votre disque des périodicités du suivi individuel est disponible auprès de vos professionnels de santé ! N'hésitez pas à le demander

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Nombre d'AMT réalisés
au 31.12.24

7 378

Pour l'entreprise adhérente, l'objectif est de disposer d'une évaluation des risques professionnels de son activité et d'être accompagnée pour réduire ces risques.

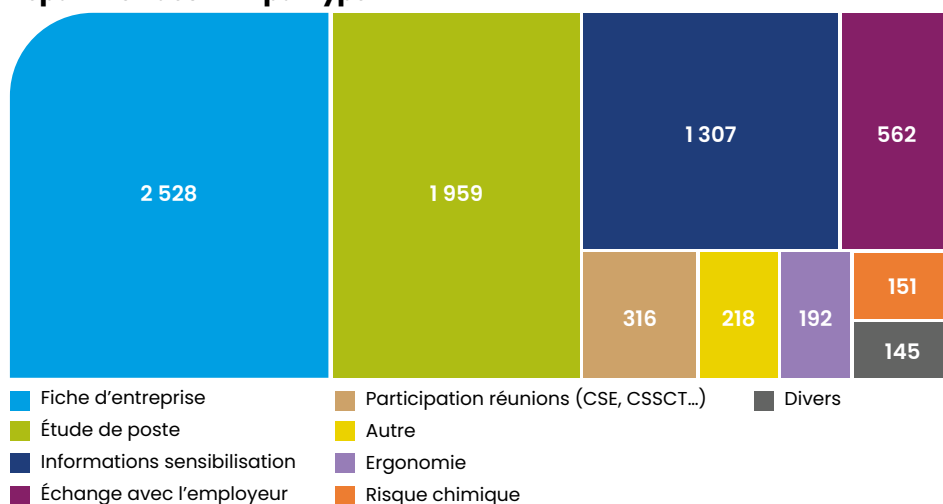
Action en milieu de travail : Les AMT sont essentielles pour renforcer la culture de prévention en entreprise en offrant des conseils méthodologiques. Elles visent à intégrer le plan de prévention dans le Document Unique (DU) à améliorer le suivi de santé et le dépistage précoce grâce à une meilleure connaissance des risques professionnels. **Elles sont réalisées par nos collaborateurs et sont incluses dans la cotisation.**

C'EST VOUS QUI LE DITES !

98,3% des adhérents ayant bénéficié d'une AMT avec PST38 sont satisfaits de cette coopération. Plus de 2/3 des préconisations mises en œuvre ont eu des effets significatifs sur l'amélioration des conditions de travail de vos salariés.



Répartition des AMT par type



• **FICHE D'ENTREPRISE** : centralise les informations essentielles sur les risques professionnels, les mesures de prévention, et le suivi médical des salariés. Elle aide à analyser les dangers, mettre en place des actions de prévention, et assurer la conformité avec les obligations légales en matière de santé et sécurité au travail. C'est un outil indispensable pour l'équipe pluridisciplinaire mais aussi le point de départ du DUERP. Ce document se trouve directement sur l'espace adhérent.

• **ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL DANS L'ÉVALUATION DES RISQUES ET DANS L'ÉVALUATION DU DUERP** : Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) recense et évalue les risques dans l'entreprise. Il permet à l'employeur de définir des mesures de prévention pour protéger la santé et la sécurité des salariés. Il est obligatoire et doit être mis à jour régulièrement pour rester conforme aux obligations légales. PST38 est à votre disposition pour vous accompagner dans sa rédaction ou pour sa relecture.

• **ÉTUDE DE POSTE** : analyse les conditions de travail d'un salarié sur un poste spécifique. Elle permet d'identifier les risques professionnels liés aux tâches effectuées, comme les risques ergonomiques, chimiques, physiques, ou psychosociaux. L'objectif est de proposer des améliorations ou des mesures de prévention adaptées pour réduire les risques.

• **ACTION DE SENSIBILISATION** : vise à modifier les comportements et à renforcer la culture de sécurité au sein de l'entreprise, en utilisant des supports variés comme des présentations, des réunions, des webinaires ou des ateliers. L'objectif est de réduire les risques professionnels en impliquant activement les employés dans la démarche de prévention.

LE SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

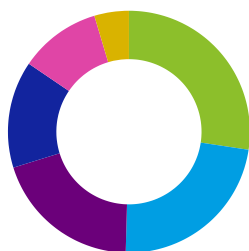
Nombre de visites effectuées
au 31.12.24

95 645

Tout au long de son parcours professionnel, le salarié bénéficie d'un suivi individuel de santé adapté. L'employeur organise les visites médicales réglementaires. Les salariés exposés à un ou plusieurs risques particuliers bénéficient d'un suivi renforcé avant l'affectation au poste. Les salariés sont reçus par un médecin ou un infirmier sous protocole avec le médecin du travail, selon les risques auxquels ils sont soumis et selon la périodicité de la visite.

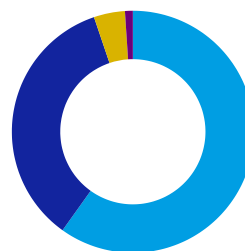
Les employeurs et salariés peuvent demander des visites en dehors des visites réglementaires si la situation d'un salarié le requiert.

Nombre de visites médecins
48 799



- À la demande : 27,38 %
- Embauche : 23,05 %
- Reprise : 19,78 %
- Périodique : 14,29 %
- Pré-reprise : 10,89 %
- Autre : 4,62 %

Nombre de visites infirmiers
46 846



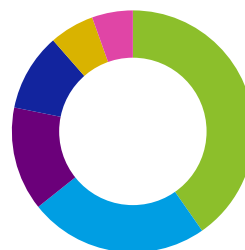
- Embauche : 59,87 %
- Périodique : 34,92 %
- Autre : 4,16 %
- Reprise : 1,05 %

Nombre d'examens complémentaires
201 491



- Tension : 29,78 %
- IMC : 29,25 %
- Autre : 20,14 %
- Visiologie : 12,84 %
- Audiométrie : 8 %

Nombre de visites par catégorie



- Embauche : 40,31 %
- Périodique : 23,98 %
- À la demande : 13,89 %
- Reprise : 10,38 %
- Autre : 5,99 %
- Pré-reprise : 5,46 %

salariés concernés par un plan MEE
au 31.12.24

1 198

LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

PST38 s'est doté d'une cellule opérationnelle pour accompagner les salariés présentant un risque de sortir de l'emploi en raison de leur état de santé.

Cette cellule est en relation avec tous les acteurs locaux du maintien en emploi (CARSAT, Assurance Maladie, Cap Emploi...)



VOS ESPACES DÉDIÉS



VOTRE NOUVEL ESPACE ADHÉRENT

VOUS ÊTES EMPLOYEUR ?

Votre espace vous permet de gérer vos effectifs et les convocations aux visites médicales. Vous avez également accès aux documents administratifs et de prévention.



VOTRE NOUVEL ESPACE SALARIÉ

VOUS ÊTES SALARIÉ ?

Votre espace permet de consulter les informations liées à votre santé au travail, comme vos visites médicales et votre suivi, vos documents personnels et de prévention.



VISITEZ VOTRE SITE INTERNET !

Retrouvez en ligne toutes les informations utiles sur la vie du service, vos actualités, les événements à venir et des documents pratiques accessibles à tout moment.

POUR SE CONNECTER À L'ESPACE SALARIÉ :

- Un lien est envoyé par email au salarié
S'il ne le retrouve pas : <https://pst38.padoa.fr/employee>
Il peut aussi accéder à son espace directement depuis le site du service
- Le salarié doit avoir renseigné son adresse mail si elle n'est pas répertoriée : vous devez l'enregistrer
- Le salarié doit procéder à la double authentification avec SMS



CONTACT ET COORDONNÉES

Standard :

04 76 40 09 09
15 rue des Bergeronnettes
38100 Grenoble
contact@pst38.org



ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Pour toutes demandes relatives aux adhésions : adhesion@pst38.org
Pour toutes demandes relatives aux factures : facturation@pst38.org
Pour des informations sur le portail adhérent : relationsadherents@pst38.org
Pour effectuer une réclamation : reclamation@pst38.org

www.pst38.org

[in linkedin.com/company/pst38](https://www.linkedin.com/company/pst38)